

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2016

Sur convocation en date du douze avril deux mil seize, le Conseil Municipal s'est réuni le dix-huit avril deux-mil seize à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Monsieur Pierre SANIER, Maire.

Onze conseillers étaient présents, Mme Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE, Mr Thierry COUSIN, Mme Agnès FAURE, Mme Catherine FOUCON, Mr Guy GIRARD, Mr Serge HUET, Mme Evelyne LEFEBVRE, Mme Nathalie MILLE, Mme Florence RACLOT, Mme Claudia ROUSSEL, Mr Romain SURCIN,

Mr Frédéric HANOUILLE, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur Romain SURCIN
Mr Pierre LAUNAY, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame Evelyne LEFEBVRE
Monsieur Thierry REYNAUD, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MILLE

Quorum atteint.

Mesdames Agnès FAURE et Claudia ROUSSEL ont été élues secrétaires de séance.

Madame Evelyne LEFEBVRE remercie Monsieur le Maire pour le report du Conseil Municipal.

Observations faites sur le Compte Rendu du Conseil Municipal du trois mars deux mil seize :

Madame Evelyne LEFEBVRE n'approuve pas le procès-verbal du précédent conseil considérant qu'aucune de ses observations n'a été retranscrite. Monsieur le Maire répond aux remarques faites par Madame Evelyne LEFEBVRE.

Il est précisé que ce conseil comme les précédents est enregistré.

Signature du Procès-Verbal du trois mars deux mil seize et approbation de celui-ci.

I. Compte de Gestion et Compte Administratif 2015 de la Commune.

2016-033

Approbation du Compte de Gestion 2015 de la Commune dressé par Monsieur Christian FAYOL, Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que le compte de Gestion du Receveur Municipal n'appelle aucune observation;

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015;

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-034

Compte Administratif 2015 de la Commune.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Catherine FOUCON, Premier Adjoint délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1/ Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|--------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|----------------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 180.497.39 | 477.395.82 | | 477.395.82 | 180.497.39 |
| Opérations de l'exercice | 1.393.387.50 | 1.571.408.59 | 654.508.55 | 1.335.680.79 | 2.047.896.05 | 2.907.089.38 |
| TOTAUX | 1.393.387.50 | 1.751.905.98 | 1.131.904.37 | 1.335.680.79 | 2.525.291.87 | 3.087.586.77 |
| Résultats définitifs | | 358.518.48 | | 203.776.42 | | 562.294.90 |

2/ Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Compte Administratif et le compte de Gestion qui concordent en tous points font apparaître pour le résultat de clôture de l'exercice 2015, un excédent de 358.518.48. Euros de fonctionnement et un excédent de 203.776,42 Euros en Investissement. Discuté hors de la présence de Monsieur le Maire le Compte Administratif mis aux voix par Madame Catherine FOUCON, Premier Adjoint, est adopté à avec 10 voix pour, 4 voix contre.

2016-035

II. Affectation des résultats.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de Fonctionnement de 358.518.48 €
- un excédent d'Investissement de 203.776.42 €

Décide à la majorité des présents et représentés :

- le maintien du reliquat Section Exploitation (ligne 002) 129.482.90 Euros
- l'affectation au compte 1068 de la section d'investissement de 229.035.58 euros pour financer les restes à réaliser.

- maintien en section d'investissement en recette(001) de 203.776.42 euros.

2016-036

III. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Le conseil municipal décide de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour deux-mil seize.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de maintenir pour l'année 2016 le taux des trois taxes à savoir :

- Taxe d'habitation 13.80 %
- Taxe foncière bâti 22.00 %
- Taxe foncière non-bâti 30.34 %

2016-037

IV. Budget Primitif 2016 de la Commune.

Le budget Primitif 2016 de la Commune est alors mis aux voix. Il est adopté avec 10 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention :

au niveau du Chapitre pour la Section de Fonctionnement
au niveau du Chapitre sans opération pour la section d'Investissement.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1.611.475 Euros
Le budget d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 2.139.757 Euros.

5. Compte Administratif et Compte de Gestion 2015 de la Régie des Eaux.

2016-038

Approbation du Compte de Gestion 2015 de la Régie des Eaux dressé par Monsieur Christian FAYOL, Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de Gestion du Receveur Municipal n'appelle aucune observation.

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- déclare à l'unanimité des présents et représentés que le Compte de Gestion de la Régie des Eaux dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-039

Compte Administratif 2015 de la Régie des Eaux

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Catherine FOUCON, Premier Adjoint délibérant sur le Compte Administratif de la Régie des Eaux de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1/ Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | EXPLOITATION-FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | CUMUL | |
|--------------------------|-----------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés 2014 | | 129 393,34 | 10 832,25 | | 10 832,25 | 129 393,34 |
| Opérations de l'exercice | 207 151,87 | 199 156,75 | 64 807,42 | 106 062,00 | 271 959,29 | 305 218,75 |
| TOTAUX | 207 151,87 | 328 550,09 | 75 639,67 | 106 062,00 | 282 791,54 | 434 612,09 |
| Résultats 2015 | | 121 398,22 | | 30 422,33 | | 151 820,55 |

2/ Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion qui concordent en tous points font apparaître pour le résultat de clôture de l'exercice un excédent d'exploitation de 121.398,22 Euros et un excédent en investissement de 30.422,33 Euros. Discuté hors de la présence de Monsieur le Maire le **Compte Administratif de la Régie des Eaux mis aux voix par Mme Catherine FOUCON, Premier Adjoint, est adopté avec 13 voix pour et 1 voix contre.**

2016-040

VI. Affectation des résultats de la Régie des eaux

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2015 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015.

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent d'Exploitation-Fonctionnement de 121 398,22Euros
- un excédent d'Investissement de 30 422,33Euros

décide à la majorité des présents et représentés

- le maintien en section d'Exploitation-Fonctionnement (002) de 121.398,22 Euros
- l'affectation au compte 1068 de la section d'investissement 0,00 Euros
- le maintien en section d'Investissement (001) de 30.422,33 Euros

2016-041

VII. Budget Primitif 2016 de la Régie des Eaux.

Le budget Primitif 2016 de la Régie des Eaux est alors mis aux voix. Il est voté avec 11 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre.

Au niveau du Chapitre pour la Section de Fonctionnement

Au niveau du Chapitre sans opération pour la Section d'Investissement.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 329.171,22 Euros

Le budget d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 146.112,33 Euros

2016-042

VIII. DEMANDE DE SUBVENTION FETE DU LIVRE ANNEE 2016.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, une subvention départementale afin de mettre en œuvre une programmation d'animations lors de la Fête du Livre 2016 en partenariat avec la B.D.E.L. et les communes d'Anet et de Berchères. La demande de subvention est de 1050,00 euros, dont 50 % seront subventionnés par le Conseil Départemental.

Adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Tour de table

Démission de Madame Florence RACLOT.

Madame Evelyne LEFEBVRE apprécie la réouverture de la boucherie. Madame Evelyne LEFEBVRE apporte sa vision sur la restructuration de l'école : pas « zéro » sanitaire, suffisamment de classes pour accueillir les enfants dans l'ensemble du groupe scolaire (3 maternelles, 7 élémentaires et 1 dortoir), autres abords prévus car autre choix d'accès, réitère sa demande de voir la quatrième phase de projet (cour d'école) envisagée, chiffrage de la maîtrise d'œuvre retenu en premier (délibération 2012-2013 sur le premier marché) où le pourcentage de la maîtrise d'œuvre est noté, à savoir 8,5% quand il est acté. Il s'agit d'une estimation du maître d'ouvrage et non d'un devis d'entreprise ou un montant initial (ce qui n'est pas la même chose). Les subventions sont sollicitées sur ce montant estimatif, et on n'a pas encore le montant de l'appel d'offre. A ce sujet seul l'Etat et le Département sont intervenus, la Région n'ayant pas donné suite pour la démolition. Elle peut peut-être l'être encore, pour la phase trois de la reconstruction en cours.

L'appel d'offre a donné un chiffrage supérieur à l'estimation. Le conseil municipal de l'époque a accepté au regard du phasage envisagé et de l'autofinancement disponible, la maîtrise d'œuvre a augmenté tout comme lors de l'avenant que nous avons passé lors d'un conseil précédent.

La quatrième phase que vous envisagez n'est que de 240.000€ (en estimation car actuellement aucun marché lancé).

En termes de financement, si vous choisissez d'alourdir encore le montant total vous oubliez de mentionner le fond compensation de TVA de 307.700€ (indiqués sur le procès-verbal du 22 décembre 2015). Si nous atteignons les 1.800.000€ il faut déduire le fonds de compensation de TVA et peut être une déduction possible de la subvention si vous tentez de la re-solliciter.

Madame Evelyne LEFEBVRE estime que les comptes sont erronés. Elle termine sur les 515.000€ financés en dégageant seulement moins de la moitié de l'affectation, cela ne lui paraît pas très understandable et est heurtée par cet article et son défaut d'objectivité.

Madame Evelyne LEFEBVRE apporte quelques informations sur le budget voté au Conseil Départemental du 4 avril dernier : malgré les contraintes budgétaires (7M€ d'économie à faire) effort maintenu sur différents points, pas d'augmentation de la fiscalité. Subventions aux partenaires culturels impactés, mais certaines associations retenues (classe environnement en juin, compagnie du point-virgule, société musicale...). Renouvellement animations sportives d'été. Souhaiterait un calendrier des commissions.

Madame Catherine FOUCON informe que la caisse des écoles se réunit jeudi 21 avril et le CCAS sous peu.

Monsieur le Maire répond point par point à la vision de Madame Evelyne LEFEBVRE concernant l'école. Il confirme qu'il n'était pas prévu de toilettes pour les enfants le temps des travaux. Dans

l'extension, Madame Evelyne LEFEBVRE insiste sur le fait qu'un seul toilette était bien prévu. Monsieur le Maire fait remarquer qu'il était effectivement prévu un seul toilette pour 80 enfants de maternelle, pendant une année, ceci est inacceptable et c'est pour cela que nous avons décidé d'installer quatre toilettes au lieu d'un pour une année scolaire.

Concernant la maîtrise d'œuvre, aucun chiffre (même si les pourcentages sont notés) n'apparaît dans les deux délibérations émises. Il n'y a pas de transparence chiffrée à quelque moment que ce soit et la maîtrise d'œuvre n'a pas été mise en évidence.

Au titre des subventions, Monsieur le Maire s'étonne que pour une commune qui se donne la peine d'investir dans l'enfance pour un tel projet il y a peu de subventions attribuées.

Dans le compte administratif 2013, il apparaît un excédent non pas de 700.000€ mais de 500.000€ dont « une pollution parasite » de 200.000€ de crédit.

La TVA de 300.000€, même si elle nous est par la suite remboursée, nous devons faire l'avance de la trésorerie dans la totalité, donc budgéter cette somme.

Monsieur Guy GIRARD est très content d'accueillir Monsieur Ferré pour la réouverture de la boucherie. Il espère accueillir un nouveau débit de boissons dans les mois à venir.

Il souhaite intervenir à titre personnel sur les propos tenus par Monsieur Thierry REYNAUD dans son email mettons le conseil municipal en cause de malversations et combines. Il se réserve le droit de déposer plainte contre Monsieur Thierry REYNAUD pour des accusations inexistantes. Monsieur Guy GIRARD propose qu'il apporte le fondement de ses propos. Ces histoires créées n'apportent rien au conseil hormis une mauvaise ambiance.

Monsieur le Maire déplore le départ de Madame Florence RACLOT. Il a trouvé que les échanges de ce conseil ont été très agréables. Il peut y avoir des échanges mais respectueux.

Concernant le dossier SILO : la cour d'Appel de Nantes a classé sans suite le dossier : les opposants ont décidé de déférer cette décision devant le conseil d'Etat (soit le dossier est classé sans suite, soit il est réétudié par une nouvelle cour d'appel).

Concernant le dossier Duville : en irrégularité avec les règles de l'urbanisme, le tribunal a rejeté la requête de la famille Duville en non alimentation de réseaux (ni en eau, ni en ERDF).

Monsieur Thierry COUSIN informe qu'il a été récupéré 200€ pour la caisse des écoles (voyage scolaire) avec la vente de la ferraille de la commune.

Paroles à la salle

Madame Froment signale qu'au carrefour de la porte de Mantes, direction Anet, le panneau de signalisation est couché. Elle demande si il prévu de le remettre en place. Monsieur le Maire souhaite le faire repositionner ailleurs car « Anet » fléché plusieurs fois afin d'éviter une forêt de panneau d'indication.

Séance levée à 22h25.